[illegible] avec les délégués électoraux et les agents de la police.

Le service d'ordre est assuré par les agents de la police municipale, par 12 gardiens et par un piquet de 25 hommes du 3e régiment de zouaves, commandés par un lieutenant, qui seront remplacés tout à l'heure par des troupes du 2e génie.

Les [illegible] formés sous la galerie droite de la Préfecture et un poste sans armes se trouve à l'entrée de la salle du scrutin. Des [illegible] du tribunal civil indiquent aux délégués l'entrée de la salle.

La formation du bureau

La formation du bureau a été des plus laborieuses. A 10 heures du matin le 6e bureau n'était pas encore constitué complètement et [illegible] Jeanneau s'emploie de son mieux à attirer les électeurs dans de [illegible].

Il faut rendre hommage à M. [illegible] Pierre-Calmon, [illegible] du bureau. Et ce sont les [illegible] d'opérer, sans assemblée à qui observe, pour adjoindre un délégué supposé capable de se mêler faire.

A 8 heures 1/4 arrivent MM. Boudenoot et Ribot, les seuls candidats qui puissent prétendre dans la lutte, du moins jusqu'à dimanche. A cette [illegible] on a [illegible] ce qu'a [illegible] Ambert [illegible] 1/2 de chaque.

Quelques minutes plus tard, M. Ricard, [illegible] Cérol, qui lui dit par 819 voix. M. Lemaire, son concurrent républicain, obtient 115 suffrages.

CHIN (HAUT.) (Territoire de Belfort) (1 sénateur)

Inscrits : 187 — Votants : 187

MM. Philippe Berger, sén. sort., gauche démocratique	129	ELU
Schneider, dép. rad. (n'était pas candidat)	94	
Bilfeld	23	

Au second tour du 20 janvier 1920 le général Japy, républicain, est élu au 1er tour par 150 voix contre 74 à M. Schneider, député, radical, sur 171 votants.

M. Philippe Berger succède, en 1904, dans une élection partielle, au général Japy, républicain, décédé, élu lui-même en 1901 contre 92 à M. Armand Lallemand, radical.

SEINE (5 sénateurs)

Inscrits : 696 — Votants : 697

MM. Vermorel, industriel, rad.-soc.	112	ELU
Edouard Millaud, sénateur sort., gauche démocratique	108	ELU
Cornemuz, député rad.-soc.	106	ELU
Pomelle, cons. gén., rad.-soc.	94	ELU
Doumer (Paul), ancien maire de Lyon, radical-socialiste	101	ELU
Fleury-Ravarin, sén. sort., un. républicain	171	
Courtier, sén. sort., gauc. rép.	170	
Aynard, député républicain	168	
Beauquier, prés. du cons. d'arr. républicain	141	
M. Lagrange, cons. gén., progr.	130	

Deux des sénateurs sortants, MM. Bouffier, radical, et Raphael, libéral, ne se représentaient pas.

Au renouvellement du 23 janvier 1920, sur 746 votants n'ayant qu'un : MM. Bouffier 408 voix, Raphael 405, Fleury-Ravarin, 415 voix, Gouzy, républicain de gauche, 400 ; Gouzy, progressiste, 347 ; Lefèvre, libéral, 260. M. Raphael, dont l'élection fut contestée, fut réélu par 338 voix contre 301 à M. Thibaudin, conseiller d'arrondissement.

M. Lugol, décédé en 1906, fut remplacé par M. Fleury-Ravarin, progressiste, qui obtint 371 voix contre 371 à M. Chabert, radical.

SAONE-ET-LOIRE (5 sénateurs)

Hier matin, à l'ouverture du scrutin, à Mâcon, un groupe d'électeurs radicaux a fait gravement des affiches protestant contre la conduite et l'attitude de M. Serrien dans la récente fraction de Charolles, où son élu était candidat et demandant de voter contre lui et pour M. Goudard, avocat, vice-président des comités radicaux-socialistes de Charolles.

Inscrits : 1.291 — Votants : 1.297

MM. Félix Martin, sén. sort., [illegible] démo.	[illegible]	ELU
Guillemaut, sén. sort., [illegible] démoc.	[illegible]	ELU
Simonet, sén. sort., [illegible] démoc.	[illegible]	ELU
Magnien, sén. sort., [illegible] démoc.	[illegible]	ELU
Serrien, sén. sort., [illegible] démoc.	[illegible]	ELU
Humbert, sén. sort., [illegible] démoc.	[illegible]	ELU
Montchamond, républicain libér.	184	
Ninot, républicain libéral	271	
Chamussy, républicain libéral	240	
Depoy, républicain libéral	240	
Mercier, sén. sortant, rad.-soc. unif.	130	
Lardy, adjoint à Montceau-les-Mines, socialiste unifié	38	
Chambonet, socialiste unifié	39	
Chapuis, socialiste unifié	36	
Lachère, socialiste unifié	34	

Au renouvellement du 20 janvier 1920, sur 1.302 inscrits, les élus furent MM. Félix Martin, 1.003 ; Gillet, 691 ; Guillemaut, 585 ; Simonet, 591 ; Demôle, 697, sur 1.271 votants.

Un radical, M. Thomas, obtient 559 voix, et un [illegible]

Au renouvellement du 16 janvier 1910, M. Jean Dupuy, alors ministre de l'Agriculture, sénateur sortant, fut élu par 502 voix. M. Poidebiéme, républicain radical, par 481 voix. M. Gaston Lauzeron, sénateur sortant, progressiste, n'obtient que 368 voix.

PYRENEES-ORIENTALES (2 sénateurs)

Inscrits : 486 — Votants : 481

MM. Pams, sén. sort., gauche démo.	235	ELU
Vidar, sén. sort., gauche démo.	240	ELU
Bourrat, dép. rad.-soc.	188	
Batlle, conseiller gén. rad.-soc.	187	
Parra, conseiller gén. rad.-soc.	37	
Biboulet, socialiste unifié	30	

Au renouvellement du 23 janvier 1920, les électeurs étaient inscrits 11 [illegible] votants et 230 voix suffisaient. M. Pams, député radical, qui lui dit par 819 voix. M. Lacanya, son concurrent républicain, obtient 115 suffrages.

RHIN (HAUT.) (Territoire de Belfort) (1 sénateur)

Inscrits : 187 — Votants : 187

MM. Philippe Berger, sén. sort., gauche démocratique	129	ELU
Schneider, dép. rad. (n'était pas candidat)	94	
Bilfeld	23	

Au second tour du 20 janvier 1920 le général Japy, républicain, est élu au 1er tour par 150 voix contre 74 à M. Schneider, député, radical, sur 171 votants.

M. Philippe Berger succède, en 1904, dans une élection partielle, au général Japy, républicain, décédé, élu lui-même en 1901 contre 92 à M. Armand Lallemand, radical.

SEINE (5 sénateurs)

Inscrits : 696 — Votants : 697

MM. Vermorel, industriel, rad.-soc.	112	ELU
Edouard Millaud, sénateur sort., gauche démocratique	108	ELU
Cornemuz, député rad.-soc.	106	ELU
Pomelle, cons. gén., rad.-soc.	94	ELU
Doumer (Paul), ancien maire de Lyon, radical-socialiste	101	ELU
Fleury-Ravarin, sén. sort., un. républicain	171	
Courtier, sén. sort., gauc. rép.	170	
Aynard, député républicain	168	
Beauquier, prés. du cons. d'arr. républicain	141	
M. Lagrange, cons. gén., progr.	130	

Deux des sénateurs sortants, MM. Bouffier, radical, et Raphael, libéral, ne se représentaient pas.

Au renouvellement du 23 janvier 1920, sur 746 votants n'ayant qu'un : MM. Bouffier 408 voix, Raphael 405, Fleury-Ravarin, 415 voix, Gouzy, républicain de gauche, 400 ; Gouzy, progressiste, 347 ; Lefèvre, libéral, 260. M. Raphael, dont l'élection fut contestée, fut réélu par 338 voix contre 301 à M. Thibaudin, conseiller d'arrondissement.

M. Lugol, décédé en 1906, fut remplacé par M. Fleury-Ravarin, progressiste, qui obtint 371 voix contre 371 à M. Chabert, radical.

SAONE-ET-LOIRE (5 sénateurs)

Hier matin, à l'ouverture du scrutin, à Mâcon, un groupe d'électeurs radicaux a fait gravement des affiches protestant contre la conduite et l'attitude de M. Serrien dans la récente fraction de Charolles, où son élu était candidat et demandant de voter contre lui et pour M. Goudard, avocat, vice-président des comités radicaux-socialistes de Charolles.

Inscrits : 1.291 — Votants : 1.297

MM. Félix Martin, sén. sort., [illegible] démoc